

### **OBJET : Motion de soutien au centre Hospitalier d'Ussel.**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 avril 2023, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 avril 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie de Neuvic, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	15	4	0	14	0	1

**PRÉSENTS :** Dominique MIERMONT, Céline CONDAMINAT, Delphine LAMOTHE, Pierre BERTRANDY, Philippe BETOULE, Jean-Marc BOULEAU, Fanny CHASSAGNARD, Rosa-Line GOURRAUD, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Catherine LARTIGAUT, Thierry MURAT, Christine MAURY, Sylvain NOËL, Danielle PRADEL, Guillaume REPEZZA.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

- M. Pascal RONCERAY a donné procuration à M. Philippe BETOULE.
- Mme Nathalie BUGEAT a donné procuration à M. Sylvain NOEL.
- M. Jean JOURDE a donné procuration à M. Pierre BERTRANDY.
- Mme Lucie REYMOND BUYCK a donné procuration à Mme Dominique MIERMONT.

**ABSENT NON REPRÉSENTÉ :**

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Mme Céline CONDAMINAT.

Madame la Maire présente la motion de soutien au Centre Hospitalier d'Ussel :

Suite à l'annonce de Monsieur ELLEBOODE Benoît, Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine concernant une direction commune des 3 Centres Hospitaliers de Corrèze, une grande inquiétude s'installe concernant l'offre de soin du Centre Hospitalier d'Ussel.

Ce Centre Hospitalier rassemble les patients de la Haute Corrèze ainsi que des départements limitrophes (Creuse, Puy-de-Dôme, Cantal).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914609-20230417-17-04-23-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

Aussi, afin d'assurer une offre de soin toujours qualitative, nous souhaitons que les orientations suivantes soient prises en compte lors de la réorganisation :

- 1-Maintenir le service des urgences 24h/24 ouvert afin de garantir la sécurité des malades du territoire.
- 2-Maintenir le service de maternité ouvert afin de permettre aux femmes enceintes d'accoucher à moins d'une heure de trajet de leur domicile.
- 3-Maintenir un plateau technique cohérent permettant des soins de qualité et des prises en charges rapides et efficaces.

**APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire,**

**Le Conseil Municipal à la majorité :**

**- Adopte la motion de soutien au Centre Hospitalier d'Ussel**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Fait et délibéré à NEUVIC,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme.

**Madame la Maire,  
Dominique MIERMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20230417-17-04-23-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023